

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

15 décembre 2016

Résumé des coprésidents
Réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres,
Washington, DC

5 décembre 2016

Coprésidents

M. Saurabh Vijay (Inde)
Mme Abigail Demopulos (États-Unis)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. La réunion du Comité du CTF est ouverte par les coprésidents du Comité du CTF, M. Saurabh Vijay (Inde), représentant les pays bénéficiaires, et Mme Abigail Demopulos (États-Unis), représentant les pays contributeurs

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les membres du Comité du CTF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote CTF/TFC.18/2.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL ET RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU CTF

3. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.18/3, intitulé *Rapport d'activité semestriel du CTF*, et prend note des progrès accomplis dans le cadre des travaux du CTF.

4. Le Comité apprécie l'analyse effectuée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, sur la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les rapports sur l'évolution du portefeuille.

5. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de poursuivre l'examen des projets et programmes dont le financement a été approuvé par le Comité, mais pas encore par les BMD, en vue de continuer à identifier les projets et sous-projets à l'arrêt dans le cadre des programmes et le montant de financement qui pourrait être débloqué et réaffecté aux projets en cours et aux programmes de la réserve, conformément à la politique de gestion de la réserve de projets et d'annulation de projets approuvée par le Comité du CTF.

6. Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.18/4, intitulé *Rapport sur les résultats du CTF*, et prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités financées par le CTF qui produisent des résultats sur le terrain.

7. Le Comité encourage les BMD à continuer d'œuvrer à l'harmonisation des méthodes d'estimation et de communication des résultats, en particulier en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et le cofinancement. Le Comité se félicite également des mesures prises par l'Unité administrative des CIF pour transférer les données sur les résultats et leur communication à une plateforme en ligne afin de permettre un contrôle de la qualité et un accès pratique pour les membres du Comité et pour d'autres utilisateurs afin qu'ils puissent les analyser selon leurs besoins particuliers.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION POUR LE CTF 2.0

8. Le Comité du CTF,

9. Constatant l'urgence d'atténuer le changement climatique et tenant compte du fait que les ressources du CTF continuent d'être sollicitées par les pays bénéficiaires.

10. Réaffirmant sa volonté collective d'étudier, dès que possible, les moyens d'optimiser l'impact du CTF par l'élaboration de nouvelles modalités de financement afin de donner un effet de levier aux contributions existantes en mobilisant et en obtenant des financements sur les marchés de capitaux privés, conformément aux principes approuvés lors de sa réunion de juin 2016, notamment en vue notamment :

- a) de préserver les atouts du CTF, à savoir la flexibilité des instruments de financement, la capacité de mobiliser des financements privés et son niveau d'appétence pour le risque ;
- b) d'appliquer des niveaux de concessionnalité efficaces, ciblés et adaptés ;
- c) d'adopter une approche programmatique renforcée axée sur les thèmes porteurs de changements profonds tout en respectant le principe de l'appropriation par les pays ;
- d) de s'engager dans les domaines d'investissement prioritaires et dans des domaines novateurs ; et
- e) d'explorer de nouvelles modalités de financement susceptibles d'accroître l'autonomie financière du CTF.

11. Notant que des progrès importants ont été réalisés parmi les contributeurs pour parvenir, avant la présente réunion du Comité du CTF, à une compréhension commune des actions et mesures que devrait prendre chacun des contributeurs fournissant des ressources sous forme de prêts, de capitaux et de dons, comme cela a été décidé en accord avec l'Administrateur, pour la mise à disposition des remboursements et la restitution d'autres ressources financières après et sous réserve de l'approbation de nouvelles modalités de financement.

12. Prenant également note des progrès réalisés dans l'examen de nouvelles modalités de financement dans le document CTF/TFC.18/5, intitulé *Proposition pour le CTF 2.0*.

13. Reconnaissant que, concernant les nouvelles modalités de financement, les différents contributeurs devront poursuivre leurs efforts en vue d'obtenir les approbations nécessaires en leur sein au sujet de la mise à disposition des remboursements et de la restitution d'autres ressources financières après et sous réserve de l'approbation de nouvelles modalités de financement.

14. Convient de se réunir dès que possible en 2017, provisoirement en mars 2017, pour décider de la démarche à suivre concernant les nouvelles modalités de financement en se fondant sur les informations suivantes :

- a) les commentaires reçus des agences de notation sur les modalités de financement proposées ;
- b) l'aperçu de la structure juridique de chaque modalité de financement ; et
- c) les éléments essentiels de la gouvernance et du cadre de politique opérationnelle, qui ont trait notamment aux approches de programmation et aux critères d'investissement, pour chaque modalité de financement.

15. Le Comité du CTF demande également que, dans le cadre de la poursuite de la formulation des modalités de financement, l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec l'Administrateur et les BMD, se concentre sur les approches les plus susceptibles de

permettre au CTF d'appuyer les projets prioritaires à court et moyen terme, tout en utilisant aussi efficacement que possible les ressources publiques fournies par les contributeurs.

16. Les membres du Comité représentant les pays bénéficiaires admissibles demandent d'inscrire la déclaration ci-après dans le résumé des coprésidents :

Au cours des huit dernières années, le CTF a démontré sa capacité à soutenir les pays en développement du CTF et à leur donner les moyens nécessaires pour mener à bien leur transition vers un développement sobre en émissions. Les pays bénéficiaires du CTF reconnaissent les principaux besoins financiers des pays en développement pour relever le défi climatique ainsi que l'urgence d'agir. Nous reconnaissons également que le CTF a actuellement la capacité d'utiliser ses propres ressources pour mobiliser de nouveaux financements qui peuvent être déployés pour renforcer l'action climatique dans les pays en développement du CTF. Nous notons toutefois que pour permettre au CTF de mettre en œuvre de nouvelles modalités de financement, il faut que les pays contributeurs approuvent l'utilisation des remboursements. Nous prenons également note des commentaires des pays contributeurs selon lesquels il leur faut davantage de précisions concernant les exigences juridiques et techniques des nouvelles modalités de financement pour leur permettre de prendre une décision sur l'utilisation des remboursements. Reconnaisant le besoin pressant d'agir, les pays bénéficiaires du CTF membres du Comité du CTF exhortent les pays contributeurs à prendre leurs responsabilités en concluant rapidement les consultations nécessaires pour que le CTF puisse mettre en œuvre les nouvelles modalités de financement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

17. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'est soulevée par le Comité du CTF.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18. La réunion est déclarée close le lundi 5 décembre 2016.